



HAL
open science

Le cas d'un diagnostic CEL

Michel Fournet

► **To cite this version:**

| Michel Fournet. Le cas d'un diagnostic CEL. 2004. halshs-00163772

HAL Id: halshs-00163772

<https://shs.hal.science/halshs-00163772>

Preprint submitted on 18 Jul 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le cas d'un diagnostic CEL

Michel Fournet

Mots-clés : diagnostic, contrat éducatif local, analyse de la demande, commande, recommandation

Dans le cas que nous avons choisi de vous présenter ici, nous avons privilégié le lien étroit que l'on peut établir, sous conditions, entre recherche et demande sociale. Il s'agit de montrer l'importance de l'appréciation d'une situation à une date donnée, évaluation minutieuse réalisée avant de formuler des propositions d'action à des décideurs dans le cadre de la mise en place d'un contrat éducatif local (CEL).

Discussion

Le travail d'analyse distanciée de données recueillies sur le terrain dans une première phase d'enquête est soumis dans une deuxième phase au débat public des acteurs ou de leurs représentants pour déboucher, in fine, sur un rapport rassemblant mise à plat de l'existant, analyse et mise en perspective des données, recommandations (calendrier, moyens, budgets au besoin...).

Dans ce « mouvement à trois temps », l'analyse première s'avère donc être une trame susceptible de porter différentes formes de démocratie locale, de participation politique plus ou moins directe (formulation partagée des problèmes, conférences de consensus, forums hybrides...)

Si le lien recherche - demande sociale semble à première vue évident, il pose cependant un problème redoutable au chercheur : se voir cantonné dans le rôle de l'expert apportant une justification au regard du changement à venir ou dans le rôle du consultant fournissant une étude potentiellement influencée par le commanditaire. Dans l'un et l'autre cas, le travail d'analyse est considéré comme une étude, un diagnostic-conseil, une aide à l'évaluation... et non comme une recherche stricto sensu.

Il n'en reste pas moins qu'il existe aujourd'hui des courants de recherche analysant la modification des logiques organisatrices du champ de l'éducation et leur passage de l'offre vers la demande. Cette évolution - qui pourrait au demeurant aller vers une forme de démocratie participative - pose des questions du type : qu'en est-il de l'usager, de ses demandes, de l'adéquation des réponses supposées qui y sont faites ? On perçoit l'étendue des champs d'application et, sans en négliger l'intérêt, l'éducation au politique qui sous-tend ce type d'activité de recherche. Par-delà, c'est le rôle du chercheur à l'époque contemporaine qui est interrogé.

Bien que répondant aux critères de production de résultats fiables et rigoureux, que la procédure de leur obtention puisse être répétée ou non, cette posture est contestée par certains chercheurs comme pouvant être scientifique.

Nous n'irons pas plus avant dans ce débat. Nous considérons pour notre part que de telles démarches, qui explicitent dans leur amont les raisons du choix des données et des méthodes notamment, expriment le propre d'une démarche scientifique. Sans doute faut-il assurément distinguer le premier moment qui privilégie la validité empirique et renvoie à la posture de chercheur, de l'aval du processus qui privilégie le dialogue, la validité de l'action et la place de l'expert-conseil. Les deux postures ne sont pas incompatibles dès lors que toute confusion peut être levée en confrontant, par exemple, les résultats obtenus à l'avis d'autres chercheurs de l'équipe comme nous l'avons fait.

1. DES MÉTHODES CROISÉES, DES TRAITEMENTS DIFFÉRENCIÉS, UNE DÉMARCHE UNIQUE

Définir, délimiter l'objet pour décrire tout d'abord

L'objet étudié est fort complexe et peut être défini comme « état à l'instant t d'un développement local relatif aux activités socioéducatives extra-scolaires des jeunes de 3 à 16 ans » sur le territoire de la commune de Jentais. Pour le délimiter, il s'agit de prendre en compte les caractéristiques des divers organismes actifs dans ce domaine de l'action socioéducatif extra-scolaire, d'identifier les différents acteurs et les rapports qu'ils ont noués entre eux, de recenser les actions conduites, les satisfactions et les insatisfactions déclarées, les attentes et les « manques » repérés, les intentions et projets déclarés (les « possibles » et les « impossibles » avérés)...

L'approche d'un tel ensemble combine lecture quantitative (nombre d'actions, de personnes concernées, de bénéficiaires, horaires, budgets...) et lecture qualitative à travers le recueil d'informations, d'avis, d'opinions, d'évaluations partielles, de valeurs exprimées. Cet ensemble de matériaux hétérogènes appelle des traitements différenciés selon qu'ils proviennent d'un recensement, d'un inventaire par questionnaire, de bases de données déjà constituées ou de déclarations, d'opinions, d'avis recueillis par entretiens.

Retenons simplement de la phase amont -diagnostic établi selon une démarche scientifique- qu'elle met en œuvre une collecte de données nouvelles ou déjà existantes par l'établissement de listes, de fiches recensant les structures, de grilles rassemblant les activités en place selon leur nature, leurs horaires, l'âge de leur public, leur coût... le tout permettant une description minutieuse de l'offre d'actions socioéducatives extra-scolaires. Les informations rassemblées sont recoupées avec celles des services communaux ou départementaux lorsque celles-ci sont disponibles. Cette première étape permet d'élaborer des règles et des outils communs de recensement qui, validés, seront par la suite mis à disposition de tous les acteurs.

Conjointement, un vaste travail d'enquête est mené auprès des responsables communaux en charge des questions éducatives, auprès des responsables des différentes structures associatives, auprès de familles et de jeunes concernés ainsi qu'auprès d'intervenants (animateurs, éducateurs, bénévoles). Ces entretiens d'enquête sont conduits selon une trame pré-établie à partir d'entretiens exploratoires de personnes connues pour avoir une bonne connaissance du domaine. Les propos sont notés lorsque les questions appellent de courtes réponses et enregistrés lorsqu'ils constituent des avis, des remarques ou des

propositions plus longs à développer et plus souvent singuliers. Ces entretiens ponctués de « questions ouvertes » sont généralement qualifiés de « semi-directifs ».

Des traitements complémentaires pour expliquer et comprendre

L'ensemble des propos est traité selon les principes de l'analyse de contenu (analyse thématique, analyse des fréquences, analyse des relations...). Il s'agit de dégager les éléments saillants pour lesquels on fait l'hypothèse qu'ils constituent une structure sous-jacente explicative de liens, d'associations, de dépendances...

Les discours développés constituant des textes plus divers sont traités par analyse lexicale informatisée pour extraire des relations entre éléments discursifs et dresser des « mondes lexicaux » par regroupement des présences simultanées ou cooccurrences (logiciel Alceste d'analyse de données textuelles). Au final, des fragments de discours sont rangés selon une classification hiérarchique et représentés sur une carte condensant l'information essentielle contenue, résultats sur lesquels les chercheurs vont fonder leurs interprétations.

L'ensemble des enquêtes est regroupé en deux volets : l'un concerne l'information sur les structures (32 au total) et les activités (126), l'autre rassemble les entretiens des différents acteurs (35 personnes).

Dans le texte qui suit et reprend pour illustrer la démarche des éléments des rapports établis, nous avons nommé Jentais la commune sur le territoire de laquelle l'opération a été menée en 2002.

2. ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC CEL DE JENTAIS

DES OBSERVATIONS ÉTABLIES AU CONSTAT RELEVÉ, D'UNE VISION PARTAGÉE AU DIAGNOSTIC VALIDÉ, DES PRÉCONISATIONS À L'ACTION COLLECTIVE

Étymologiquement, le **diagnostic** désigne "la connaissance par l'observation des signes" ; il s'agit d'une démarche consistant à rassembler et à choisir les éléments d'information qui permettront ensuite de produire un jugement sur une situation particulière.

Faire un diagnostic suppose de trier parmi les signes, de les distinguer, de les comprendre pour pouvoir les interpréter, les mettre en relation entre eux ou avec d'autres, "invisibles pour les yeux", afin de proposer des axes pour agir et ainsi aider à la décision.

Mais un diagnostic ne peut exister pour lui-même et, ici, le travail des chercheurs n'a d'intérêt que si la méthode est acceptée et assimilée par tous ceux qui devront finalement juger, faire les choix et décider de la suite à donner, à donner ensemble.

La situation idéale reste celle d'alimenter **une démarche collective** dont les critères seraient examinés, négociés et validés par le groupe de travail comme cela a été notre souci au travers des réunions jusqu'à la production d'un rapport final, de faire du diagnostic un outil de dialogue entre tous les acteurs et les décideurs.

Les deux enquêtes de terrain ont fait apparaître des éléments de constat, autant d'observations significatives et complémentaires qui, rassemblées, permettent de fonder le diagnostic.

Reposant sur le principe de l'échange et de la construction mutuelle d'une vision partagée de la situation actuelle, la participation de décideurs et d'acteurs au diagnostic accroît la pertinence de l'interprétation des données et favorise la convergence des points de vue.

L'ensemble des données se décline en de multiples constats partiels que notre analyse renvoie à huit domaines bien identifiés, domaines au sein desquels ces constats partiels prennent pleinement sens et appellent nécessairement des décisions partagées souvent déjà esquissées :

Des principes...

- LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE à affirmer dans une perspective innovante
- LA POLITIQUE DE L'ENFANCE à mieux coordonner et finaliser

à une démarche...

- LA RÉGULATION DES ACTIVITÉS à privilégier par la mise en place d'un CEL
- L'ORGANISATION DE L'OFFRE EXTRA-SCOLAIRE à mettre en cohérence

mise en œuvre par des opérateurs locaux...

- LES EMPLOIS DU DOMAINE SOCIO-ÉDUCATIF à développer et consolider
- LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS à renforcer et mieux spécifier

pour les jeunes, ensemble, toutes et tous.

- LA MIXITÉ DES PARTICIPANTS à rechercher comme garantie minimale d'équité
- LE COÛT DES ACTIVITÉS à harmoniser et réduire autant que faire se peut

Une politique au bénéfice des jeunes peut se décliner en une **politique de l'enfance** (dans notre analyse, les jeunes ayant entre 3 et 11 ans) et une **politique de la jeunesse** (les jeunes de 11 à 16 ans, voire 18 ans sinon plus). Fermement établie, une politique de l'enfance doit logiquement "amorcer" une politique spécifiée de la jeunesse, matrice d'actions génératrices d'activités plus fortement liées aux choix des jeunes eux-mêmes, mais aussi

politique volontariste en matière d'initiation à diverses pratiques sociales qui ne relèvent pas que des seuls moyens financiers mobilisables. A l'observation, le type d'activités pratiquées diffère notablement selon l'offre progressivement constituée en fonction de l'âge et plus subtilement du sexe des participants, marquant la fragilité permanente de la **mixité**, y compris la mixité sociale. L'ensemble des actions porteuses de ces activités constitue de fait aujourd'hui l'offre du loisir éducatif : l'offre institutionnelle, scolaire et communale (école et organisations associées), mais aussi l'offre "de marché", **offre extra-scolaire**, principalement associative, subventionnée et le plus souvent largement auto-financée. Le **coût des activités** proposées découle directement des caractéristiques de cette offre, mais dépend également de l'importance de l'engagement des bénévoles ou du recours systématique à des **emplois** dont la **professionnalisation** reste le plus souvent à étayer.

Tout ce système de domaines interdépendants implique une coordination, un pilotage et des évaluations, c'est-à-dire **une régulation** dans un cadre partenarial, au sein d'une instance ouverte, de débat et de décision que le Contrat Éducatif Local légitime.

Difficultés, manques, dysfonctionnement sont ordinairement les points d'appui pour "porter remède", améliorer les conditions, accroître pour autant que faire se peut les moyens, mais chacun connaît les limites toujours vite atteintes de ces périlleux ajustements.

Au-delà de ces réponses de bon sens, le pari est surtout pour nous, chercheurs intervenants, de "changer le regard" des acteurs et décideurs, de mettre en lumière des moyens et ressources tant internes qu'externes apparus à l'analyse de la situation actuelle pour fonder une vision stratégique commune.

Prendre le parti d'un devoir d'avenir, c'est d'abord relever le défi d'élaborer "en actes" une politique concertée et durable de l'enfance et de la jeunesse. En matière de politique de l'enfance, la commune de Jentais ne part pas de rien, loin s'en faut.

À long terme, cette politique devra être réorganisée autour d'une logique de réseau et de production partagée des activités, option en apparence "paradoxale" puisqu'elle semble être aux antipodes de la logique actuelle des territoires (y compris scolaires, culturels ou sportifs) et d'une production concrète immédiatement recherchée mais trop souvent isolée.

À moyen terme, faire cohabiter dans un projet commun des partenaires enfermés dans leurs prérogatives et dressés par tradition contre toute ingérence extérieure reste une tâche ardue, un apprentissage collectif et patient. C'est en cela que le Contrat éducatif local n'est pas un nouveau dispositif, mais une démarche qui ne peut se satisfaire seulement d'obtenir des locaux supplémentaires ou des subventions plus conséquentes.

À court terme, les priorités à fixer relèvent des huit domaines identifiés et précédemment énoncés. Ce travail impose, nous l'avons dit, de constituer un Conseil éducatif local ouvert, instance de régulation au service d'un Projet éducatif local négocié et dûment contractualisé dans un plan d'action que la signature officielle du Contrat éducatif local de la commune de Jentais viendra sceller dans quelques mois.

3. EXEMPLES DE CONSTATS ET D'ÉLÉMENTS DE CONSEIL

LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE

CONSTAT : S'il est facile d'identifier une politique volontariste de l'enfance au travers des nombreuses activités mises en place au plus près de l'École, souvent depuis fort longtemps, il est plus difficile d'identifier clairement une politique de la jeunesse.

- 41% des jeunes de Jentais sont scolarisés au collège J. Jaurès, mais seuls 21% des 11-15 ans participent selon les organismes enquêtés aux activités proposées. Les 16-18 ans ne sont plus quant à eux que 5% à participer.
- 80% des 11-15 ans et 100% des 16-18 ans pratiquent des activités sportives, culturelles ou autres dans le cadre extra-scolaire, c'est-à-dire hors le collège ou éventuellement le lycée.
- Avec 22% des activités proposées, l'offre qui vise les jeunes de 16-18 ans est trois fois moins importante que celle qui est développée pour les enfants de 6-10 ans (64%).
- Sur 32 représentants de la communauté éducative de Jentais consultés, un seul considère que "la politique en direction de la jeunesse" constitue un point fort de l'organisme dont il est responsable. Semblablement, "la formation des adolescents" n'émerge qu'une fois comme point fort.

CONSEILS :

- appuyer l'action sur les 11-15 ans qui s'offrent seuls à une réelle expérimentation fondée sur des projets originaux, les plus âgés étant scolarisés hors du cadre communal (15-18a scolarisés en lycée général ou professionnel, voire en CFA) ;
- augmenter les activités périscolaires pour les 11-15 ans (au collège même ?), faute de pouvoir agir directement sur les effectifs plus âgés ;
- admettre en conséquence (et paradoxalement) que la commune ne soit pas nécessairement le territoire pertinent pour les 16-18 ans (attracteur grande ville voisine, contrat d'agglomération, intercommunalité) ;
- inventorier les demandes et les besoins des jeunes adolescents (11-15a, 16-18a) en créant un "observatoire local des demandes des jeunes" (mission première d'un Conseil éducatif local) ;
- développer un/des pôle(s) communaux ou associatifs pour l'utilisation extra-scolaire des nouvelles technologies de la communication (plates-formes technologiques ouvertes au besoin à des publics adultes en demande de formation, centre de loisirs associé au collège, médiathèque) ;
- soutenir des manifestations hors des actions d'animation traditionnelles, qui répondent "au besoin de se retrouver" des adolescents en les impliquant autant que faire se peut dans la décision et la mise en œuvre (spectacles à large visibilité, décentralisation d'activités toulousaines en partenariat) ;
- renforcer l'apprentissage actif de la citoyenneté (former des délégués jeunes, des médiateurs jeunes) à l'image de l'action initiée dans le cadre du conseil municipal des jeunes ; rassemblement des délégués jeunes et délégués élèves pour débats ou forums, développement d'un site internet) ;

- créer un journal "Jeunes en CEL" qui servirait de fonds pour la constitution d'un patrimoine commun de références (concours pour un logo, un slogan, un indicatif musical, des thèmes... au sein même du collège et des associations) ;
- consulter régulièrement dans un cadre approprié (Conseil éducatif local à l'évidence) les représentants des parents d'élèves adolescents.

LA POLITIQUE DE L'ENFANCE

CONSTAT : Expression d'une volonté démocratique incontestable, la scolarisation et la "municipalisation" des activités périscolaires pour les 3-5 ans et les 6-10 ans ont estompé leur impact par leur grande diversité et sans doute limité le développement d'activités extra-scolaires destinées aux plus jeunes.

- Sur l'ensemble des jeunes de Jentais, 35% des enfants de 3 à 5 ans et 39% des 6-10 ans participent à une activité au moins. Parmi les 3-5 ans, 89% bénéficient d'activités périscolaires tandis que le taux est de 53% pour les 6-10 ans qui ont recours plus souvent que les plus jeunes aux activités extra-scolaires (47% contre 11%). En somme, l'extra-scolaire vient avec l'âge...
- Les activités de socialisation (dites socio-éducatives) prévalent chez les plus jeunes (47%) et s'infléchissent pour les 6-10 ans (24%). En contrepoint, les activités sportives représentent 16% des activités des 3-5 ans contre 33% pour les 6-10 ans (et en comparaison 55% pour les 11-15 ans, 63% pour les 16-18 ans). Ainsi le sport vient-il avec l'âge... et l'extra-scolaire, tandis que les activités dites d'éveil totalisent 13% de toutes les activités proposées aux enfants et aux jeunes (3-18 ans).
- 64% de l'offre des activités péri ou extra-scolaires sont consacrés aux enfants de 6-10 ans : cette tranche d'âge est la plus sollicitée.
- Parmi les difficultés énoncées par les 32 représentants de la communauté éducative consultés, figurent "la motivation des enfants" et "l'aménagement des rythmes de l'enfant" (respectivement 14 et 11 entretiens concernés). Ces deux types de difficultés sont le plus souvent cités par les représentants des établissements scolaires et des associations péri-scolaires et "la continuité entre temps scolaire et périscolaire" n'est citée qu'une seule fois comme point fort.

CONSEILS :

- favoriser le développement d'activités extra-scolaires pour les 3-5 ans ;
- diversifier les activités culturelles dans le cadre extra-scolaire pour les 6-10 ans (appui aux associations et aux partenariats avec l'École, par exemple théâtre ou chorale) ;
- développer les activités sportives dans le cadre périscolaire en lien avec les clubs sportifs de Jentais ;
- réfléchir aux effets induits par une "pédagogisation" des activités qui semble parfois trop marquée (place du socio-éducatif dans le périscolaire) ;
- (...)
- penser systématiquement l'aménagement des rythmes scolaires sur le mode de la mutualisation plutôt que de la subsidiarité en regard des activités scolaires ; fonder l'animation des dispositifs périscolaires non point sur des actions atomisées, mais replacées dans un cadre physique et culturel réservé : jardin scolaire, atelier des goûts ou des senteurs, de cuisine (diététique), poste de relevé d'observations météorologiques quotidiennes...

LA RÉGULATION DES ACTIVITÉS

CONSTAT : Sur 126 activités différentes, 53% relèvent du domaine périscolaire, 47% de l'extra-scolaire. Les CLAE traitent à eux seuls 79% des activités périscolaires alors que la faible implication des associations dans l'École cantonne celles-ci pratiquement au seul domaine de l'extra-scolaire. Hormis "Espace Solidarité", cette situation limite l'engagement des bénévoles dans le domaine périscolaire, parents d'élèves y compris.

- Il existe une disparité forte entre les 26 structures enquêtées quant au nombre et à la nature des activités qu'elles offrent à leurs bénéficiaires : 12 d'entre elles, le plus souvent des associations, proposent par exemple des mono-activités axées généralement sur la pratique d'un sport alors que d'autres structures, le plus souvent municipalisées, peuvent proposer jusqu'à 14 activités différentes relevant plutôt du domaine culturel ou socio-éducatif.

- 60% de l'offre des activités sportives concerne le domaine extra-scolaire, 73% de l'offre des activités socio-éducatives et 51% de l'offre des activités culturelles, le domaine périscolaire. Parmi l'ensemble des activités proposées, ce sont les activités culturelles qui sont en nombre le plus important (39%), suivies par les activités sportives (34%) et enfin les activités socio-éducatives (27%).

- Dans l'inventaire des difficultés citées par les représentants consultés, "les difficultés de concertation" (19 entretiens sur 35 y font référence) arrivent après les problèmes majeurs de "manque ou d'inadaptation des infrastructures". Ce sont surtout les représentants des établissements scolaires et des services communaux qui mentionnent, de manière plutôt inattendue, les difficultés de concertation.

- Paradoxalement, "le partenariat" est considéré comme un des points forts des organismes enquêtés (cité par 12 des responsables). "Les structures communales" ne sont considérées comme un point fort que deux fois, comme faisant partie "d'un paysage habituel" qui n'a pourtant rien de naturel.

CONSEILS :

- refonder une politique de la jeunesse axée sur un partenariat local élargi et durable ;
- associer systématiquement les parents à l'élaboration des projets et à leur mise en place;

- créer un Conseil éducatif local ouvert, instance de régulation au service d'un Projet éducatif local négocié et dûment contractualisé dans un plan d'action ;

- négocier une charte communale des activités "Enfance et Jeunesse", base d'un cahier des charges et outil d'un subventionnement contractualisé (pluriannuel si souhaitable) ;

- intégrer les établissements scolaires en demande de concertation, notamment dans la programmation d'activités périscolaires inscrites dans une perspective pluriannuelle ;

- construire une réponse à la centralisation constatée des équipements (49%) par une intercommunalité raisonnée ;

- initier une mutualisation courante des équipements à travers des mini-stages, des tournois et challenges locaux ; regrouper ensuite les moyens matériels ou financiers par des rapprochements volontaires, des ententes ou des jumelages. Associations extra-scolaires et établissements scolaires sont intéressés par ce type de propositions et les fédérations de parents d'élèves sont mobilisées sur les questions d'infrastructures ;

- développer les bases d'un intranet communal. Dans un premier temps, il s'agit de créer des liens via internet et les BAL entre divers sites déjà existants (écoles, collège, associations) ; dans un second temps de créer un intranet CEL Jentais pour information en temps réel sur l'offre d'activités et les manifestations importantes. A terme, une plate-forme de services offrirait un lien à tous les partenaires et usagers (manifestations, réservations, aides, conseils) ;

-(...)

Et ne jamais perdre de vue qu'au final le développement d'un Contrat éducatif local est une démarche, un projet d'agir ensemble bien plus qu'une question technique d'emplois du temps ou d'élaboration de fiches d'action. En fait, considérer de façon lucide et pragmatique qu'au départ l'animation l'emporte nécessairement sur le contenu.

L'ORGANISATION DE L'OFFRE EXTRA-SCOLAIRE

CONSTAT : L'offre des activités extra-scolaires se distribue principalement sur la journée du mercredi, le samedi matin et à partir de la fin d'après-midi jusqu'en soirée du mardi au vendredi. Le lundi occupe une place particulière dans l'emploi du temps : les activités extra-scolaires y sont proposées de la fin de la matinée jusqu'à la fin de la soirée. Cette offre est fortement réduite pendant les congés scolaires aux activités de quelques structures seulement (CLM par exemple).

- L'offre des activités extra-scolaires comporte 44% d'activités sportives, 41% d'activités culturelles et 15% d'activités socio-éducatives ; elle représente au total 47% de l'offre d'activités.

Le nombre de participants aux activités extra-scolaires (52%) est par contre plus élevé que celui des participants aux activités périscolaires (48%).

- Si 59 activités extra-scolaires sont proposées aux enfants ou aux jeunes durant l'année scolaire, leur nombre se limite à 22 durant les petites vacances scolaires et à 18 durant les grandes vacances scolaires. Pendant les vacances scolaires, les activités proposées sont essentiellement sportives.

- 7 représentants des 12 associations extra-scolaires consultées mettent en avant les difficultés liées au "manque d'infrastructures" ou à "leur inadaptation".

- "La continuité entre temps scolaire et extra-scolaire" n'est mentionnée qu'une seule fois comme point fort, ce qui marque bien cette césure impensée dans le temps de l'enfant et signale avec force la coupure entre le "monde de l'école et de ses temps" et celui qui n'est justement "aucunement lié à l'école".

CONSEILS :

- renforcer l'offre des activités extra-scolaires, notamment culturelles, en fin de semaine, par conventionnement sur appel d'offre ;

- réduire par l'information et la régulation ci-dessus préconisée le chevauchement des activités en soirée et la journée du mercredi en offrant aux jeunes la possibilité de découvrir des activités moins demandées autres que celle(s) qu'ils pratiquent (carte pluri-activités, tickets découverte d'activités, tickets loisirs) ;

- (...)

- approfondir la réflexion encore inaboutie sur l'articulation entre activités extra-scolaires et activités périscolaires qui encadrent par définition le temps scolaire ; rechercher notamment complémentarité ou subsidiarité en semaine, en fin de semaine, durant les congés scolaires ou les grandes vacances.

LES EMPLOIS DU DOMAINE SOCIO-ÉDUCATIF

CONSTAT : Les activités au bénéfice des enfants et des jeunes constituent un espace social et professionnel conséquent puisque 380 personnes y sont recrutées ou y participent, dont une majorité de bénévoles (227, soit 59%). La place occupée par les 153 contractuels représente un gisement d'emplois non négligeable. 17 représentants de la communauté éducative de Jentais sur 32 responsables consultés citent d'ailleurs "les ressources humaines" comme point fort de leur organisation.

- Si le secteur associatif est majoritairement constitué de bénévoles (227), il comprend également 57 professionnels. Le service communal éducatif, par contre, ne comporte aucun bénévole mais 51 CCD, 35 CDI, 5 CEJ, 1 CES et 4 CEC.
- La part des contrats aidés, plus présents dans le secteur extra-scolaire que périscolaire, représente 12% des emplois existants, lesquels se répartissent également entre CDD et CDI. On rencontre cependant plus de CDD dans le secteur périscolaire qu'extra-scolaire.
- Les difficultés liées au "manque de personnel" sont soulevées dans 10 entretiens sur 35, notamment pour les établissements scolaires et les associations extra-scolaires. Parmi les difficultés figurent en bonne place l'insuffisante mobilisation et l'usure du "bénévolat" (9 entretiens sur 35 concernés) qui émanent principalement des représentants des associations.

CONSEILS :

- assurer la pérennisation du contrat éducatif local par la création d'emplois permanents (coordonnateur, postes FONJEP, animateurs, MAD aides-éducatrices) ;
- constituer au besoin un groupement d'employeurs pour mutualiser les emplois créés et développer la pluri-activité ;
- renforcer la professionnalisation des responsables de structure (gestion des emplois) ;
- valoriser l'action bénévole chez les jeunes et les jeunes retraités notamment par une reconnaissance publique, la promotion de l'entraide, des distinctions honorifiques au besoin ;
- examiner avec les partenaires sociaux la place et le rôle effectifs des ATSEM dans les dispositifs périscolaires ;
- s'interroger sur le faible recours aux contrats aidés peu présents dans les dispositifs périscolaires où emplois-jeunes et aides-éducatrices pourraient avoir bonne place ;
- appuyer les demandes des établissements scolaires qui soulignent le manque de personnel ;
- créer un pôle d'information, de conseil et de ressources (concernant l'emploi, les formations, les possibilités de subventionnements, les textes régissant les diplômes, les emplois socio-éducatifs, les associations, etc.) à l'usage des clubs et des associations, en y associant les parents d'élèves porteurs de compétences et réseaux pour la vie associative, mais aussi les personnes ressources des diverses institutions. C'est une fonction essentielle pour un Conseil éducatif local que d'être une interface tête de réseaux.
- (...)

LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

CONSTAT : Les qualifications de niveau V prédominent chez les animateurs des activités périscolaires tandis que les qualifications de niveau IV et plus prévalent pour les animateurs des activités extra-scolaires.

- L'émiettement des qualifications dans le domaine socio-éducatif est patent au travers des 23 certifications ou diplômes recensés dans le cadre de l'enquête.
- La qualification dominante des animateurs est de niveau V et Vbis (CAP, BEP, scolarité arrêtée avant le baccalauréat) et l'élévation de ce niveau de qualification peut aujourd'hui contribuer à la pérennisation de leur emploi.
- Le niveau de qualification de l'encadrement est plus élevé pour les activités sportives que pour les activités culturelles ou socio-éducatives.
- Les difficultés concernant "la reconnaissance, la formation et la professionnalisation des personnels" sont citées par 10 des 32 représentants consultés. Ce sont les représentants des associations extra-scolaires qui pointent le moins ce type de difficultés, alors que les représentants des parents d'élèves, des établissements scolaires et des associations périscolaires le mettent plus souvent en avant.

CONSEILS : suivent... *(exercez-vous à formuler des conseils fondés sur le constat)*

LA MIXITÉ DES PARTICIPANTS

CONSTAT : Si globalement le taux de participation des filles et des garçons est identique, on constate tout de même une différence sensible dans certaines activités proposées (38% de filles licenciées dans un sport contre 62% de garçons, par exemple).

- Globalement, 2544 filles et 2503 garçons participent à des activités sportives, culturelles ou socio-éducatives selon les organismes enquêtés dans la commune de Jentais, chacun(e) pouvant pratiquer plusieurs activités.
- Un examen minutieux de l'offre de loisirs montre cependant que la différenciation de la participation est fortement sexuée selon les activités : danse classique, création de bijoux, patinage, chant et théâtre par exemple ne sont pratiqués que par des filles ; à l'inverse, football, handball, échecs, batterie et forums de discussion notamment restent l'apanage exclusif des garçons. De la même manière, on rencontre 54 filles de plus que de garçons dans les activités de découpage et de collage, 55 filles de moins que de garçons dans les jeux d'opposition et enfin 61 filles de moins que de garçons pratiquent le judo.
- La question de la mixité des participants n'est jamais mentionnée par les représentants consultés, point aveugle parmi les thèmes abordés dans les entretiens.

CONSEILS : suivent... *(exercez-vous à formuler des conseils fondés sur le constat)*

LE COÛT DES ACTIVITÉS

CONSTAT : L'inscription aux activités périscolaires, assurées par des structures municipales ou directement rattachées à l'École, est gratuite. Restent cependant les frais d'adhésion et les coûts induits. Le coût global moyen des activités socio-éducatives (18 Euros) est significativement moins élevé que le coût global moyen des activités culturelles (155 Euros) ou sportives (100 Euros). Les coûts élevés conduisent à une inégalité d'accès qui n'est guère compensée par le système scolaire pour les plus de 11 ans.

- Le coût global moyen (adhésion à la structure + inscription à l'activité + coût induit) des activités périscolaires est de 19 Euros, celui des activités extra-scolaires est de 190 Euros. Au total, seules 12 activités sur les 126 recensées sont entièrement gratuites.

- L'adhésion annuelle au CLAE est de 19,80 Euros par enfant en 2002. Pour certaines associations extra-scolaires, l'adhésion annuelle pour les résidents à Jentais s'élève à plus de 50 Euros.

- La pratique de certaines activités reste onéreuse. C'est notamment le cas pour la batterie et la pratique de différents instruments de musique, les séjours ski, la danse modern jazz, les séjours multisports et le théâtre par exemple dont le coût hors adhésion (inscription à l'activité + coût induit) pour les résidents de Jentais est supérieur à 200 Euros et bien souvent plus de 500 Euros.

- Les difficultés liées au "coût des activités" pour les familles sont mentionnées par 6 représentants sur les 32 consultés, ceux des Fédérations de Parents d'Élèves tout particulièrement et des associations extra-scolaires dans une moindre mesure.

En contrepoint, les difficultés "d'ordre financier" que rencontrent les structures sont citées par 14 représentants, le plus souvent ceux des associations extra-scolaires. Logiquement, 12 représentants, principalement des services communaux et des associations, souhaitent que les associations soient plus largement subventionnées.

CONSEILS : suivent... (*exercez-vous à formuler des conseils fondés sur le constat*)

4. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC : cinq axes à partir de 60 conseils pour agir, trois étapes pour s'engager

FIXER DES PRIORITÉS POUR DÉVELOPPER UN PROJET EDUCATIF LOCAL

Fondé sur les éléments de l'expertise et les avis du groupe de travail qui a suivi l'élaboration du diagnostic, le cadre dégagé hiérarchise les priorités à mettre en œuvre pour développer durablement une politique de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire de la commune de Jentais :

- **IMPULSER une organisation solidaire des structures de la commune, renforcer l'identité communale et la cohésion territoriale en recherchant les complémentarités des activités, des plages horaires (mais des publics aussi) :**

- créer un Conseil éducatif local, comité de pilotage du CEL fortement légitimé ;
- confirmer le coordonnateur du groupe de travail comme coordonnateur CEL ;
- désigner ou recruter au besoin un animateur jeunesse en appui à la coordination.

- **MAÎTRISER l'aménagement du temps libre des jeunes, la cohérence des activités proposées et l'individualisation des pratiques extra-scolaires qui y sont liées :**

- promouvoir par des subventions spécifiques les activités artistiques et culturelles ;
- organiser des manifestations autour de thèmes fédérateurs pouvant mobiliser les jeunes adolescents notamment bien au-delà du territoire communal ;
- créer une carte pluri-activités, des tickets découverte, des tickets loisirs.

- **GARANTIR la qualité éducative des activités extra-scolaires par le niveau de l'information et de la coordination, par la mutualisation des services et des équipements, par l'entrée progressive dans une logique des réseaux :**

- diffuser largement un journal d'information sur l'ensemble des activités mises en œuvre dans le cadre du CEL, les objectifs visés et l'esprit d'un pari d'avenir engagé ;
- créer un observatoire des demandes des jeunes et des besoins associatifs ;

- mutualiser les moyens et ressources pour assurer un meilleur usage des infrastructures, locaux et équipements, mais aussi de mises à disposition temporaire de personnels au besoin.

- DÉVELOPPER l'usage des technologies d'information, de communication et d'éducation (TICE) au travers de partenariats durables pour la production de savoirs et de pratiques éprouvés, patrimoine immatériel communal à valoriser :

- désigner ou créer un site pilote par type de structure (scolaire, communal, associatif) ;
- renforcer ou créer les liens entre sites scolaires et extra-scolaires déjà existants ;
- poser ainsi progressivement les bases d'un intranet communal, support à terme d'une plate-forme de services en matière d'offre du loisir éducatif de l'enfance et de la jeunesse.

- RENFORCER la cohésion sociale et l'apprentissage citoyen des jeunes par la participation équilibrée des filles et des garçons à des activités expérimentées et choisies, engagement collectif fort pour une réussite de tous et de chacun(e) :

- mobiliser les adolescents volontaires comme médiateurs jeunes (avec parrainage par des adultes relais) pour actualiser demandes et besoins d'une classe d'âge aux choix labiles ;
- élargir la limite supérieure d'âge pour l'élection au CMJ et la participation à ses débats ;
- appuyer par appel d'offre des panels d'activités de découverte sport-arts-culture et technologie qui favorisent à l'expérience la mixité et le partenariat ;
- négocier une politique des prix en matière d'activités.

Si le regard sur les situations des jeunes doit être individualisé, les réponses doivent être collectives et se situent dans l'articulation entre la capacité à répondre aux besoins immédiats, y compris dans l'urgence, et la nécessité de réfléchir à long terme, entre le diagnostic maintenant établi et l'expérimentation qui ne peut désormais qu'être engagée.

DU DIAGNOSTIC A L'ACTION

Trois étapes à court terme pour s'engager dans le contrat éducatif local

- CONSTITUER le Conseil éducatif local qui aura pour tâche de préciser les objectifs éducatifs et stratégiques de la politique de l'enfance et de la jeunesse de la commune de Saint-Jean, de structurer un groupe opérationnel, de définir les moyens humains (coordonnateur, personnels mis à disposition, animateurs, bénévoles) consacrés au projet, d'établir un programme d'actions et des procédures d'évaluation.

Le Conseil éducatif local est la "traduction d'une communauté éducative où chaque acteur, avec ses compétences et les missions qui lui sont confiées, est considéré comme un élément indispensable d'un ensemble cohérent".

Cette instance doit assurer la représentation de toutes les parties prenantes du projet et pourrait être organisée en 8 collèges regroupant vingt personnes environ :

- les représentants institutionnels, membres de droit ;
- les élus municipaux concernés ;
- les représentants des associations sportives ;
- les représentants des associations culturelles ;
- les représentants des parents d'élèves et des familles ;
- les représentants des écoles et collèges ;
- les représentants des CLAE et CLSH ;
- les représentants des jeunes.

- **RÉUNIR le Groupe opérationnel** piloté par le Coordonnateur du CEL, décliné en sous-groupes de travail si besoin et réuni une fois par mois si possible pour traiter régulièrement des affaires courantes du CEL, informer et recenser les questions importantes à soumettre au Conseil éducatif local.

- **ÉLABORER des fiches actions CEL dans le cadre d'un programme d'actions cohérent** en s'appuyant sur les éléments d'expertise et les préconisations contenus dans le diagnostic-conseil tout en tenant compte des modalités de financement des actions à mettre en oeuvre. Le Groupe opérationnel sera tout d'abord chargé de concevoir les fiches actions, chaque fiche action présentant une priorité éducative, sa traduction en termes opérationnels, les possibilités de partenariat et les bases d'un budget prévisionnel qu'impose toute perspective de mutualisation.

POUR CONCLURE : EVALUER, CONSEILLER, FORMER...

Outre la production de connaissances actualisées ou nouvelles en matière de développement éducatif, vous aurez perçu l'utilité sociale que peut revêtir une démarche scientifiquement fondée en matière d'aide à la décision.

On retiendra surtout que l'évaluation est un processus sociologiquement complexe dont le sens sociopolitique doit d'être nécessairement interrogé en explicitant son lien aux valeurs, à ses enjeux, mais aussi aux risques qu'elle véhicule.

L'évaluation diagnostique modifie significativement les représentations et besoins des acteurs et sous-tend à travers le dispositif associé une évaluation (formative) de l'éducation au politique, éducation à laquelle j'ai fait allusion en introduction. Au-delà de ses qualités scientifiques, le souci de la démarche est de dégager une pratique d'évaluation socialement partagée qui puisse s'appliquer de façon réaliste dans un contexte local et aider l'ensemble des acteurs à débattre, à faire des choix et à prendre des décisions fondées, en fait à s'engager dans un projet local d'éducation au prétexte d'un projet éducatif local.